

# TRIATHLON DE VALENCE 2024

## REGLEMENT

### Présentation :

Le triathlon de Valence 2024 est la 30eme édition organisée par l'association Valence Triathlon le 12 mai 2024 sur le site du Bassin des Musards situé Quai Saint Georges sur la commune de La Roche de Glun (26271)

Le déroulement des épreuves s'effectuera suivant la réglementation sportive 2024 de la F.F.Tri ([Réglementation sportive 2024](#))

Il est ouvert aux **licenciés FFTRI** et participants avec **Pass compétition FFTRI**

**C'est une organisation avec Label Triathlon Durable 2\*\* et Label Triathlon Mixité**

Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance lors de l'inscription.

### Epreuves, distances et catégories d'âges :

- **Duathlon jeunes 6 – 9 ans**
  - Course à pied 250 m – Vélo 1 km – Course à pied 250 m
- **Duathlon jeunes 10 – 11 ans**
  - Course à pied 500 m – Vélo 2 km – Course à pied 500 m
- **Triathlon XS individuel et relais**
  - Natation 400 m – Vélo 10 km – Course à pied 2,5 km
  - Limité à 400 concurrents individuels + 20 relais
  - Ouvert aux jeunes à partir de la catégories benjamins
    - Départ décalé de 5 minutes pour les benjamins et minimes
- **Triathlon S individuel et relais**
  - Natation 750 m – Vélo 20 km – Course à pied 5 km
  - Limité à 400 concurrents individuels + 20 relais

**Nota :** Si les épreuves de natation devaient être annulées pour cause de météo, température d'eau, qualité d'eau ou autre raison administrative, la natation sera remplacée par une course à pied selon les distances officielles de la réglementation sportive 2024 de la FFTRI :

1,5 km pour le triathlon XS et 2,5 km pour le triathlon S

Les plans de parcours et le traces GPX sont disponibles sur le site internet du Valence Triathlon

<http://www.valence-triathlon.com>

Valence Triathlon, Maison de la Vie Associative, 74 Route de Montélier 26000 Valence

Site web : <http://www.valence-triathlon.com> e-mail : [contact@valence-triathlon.com](mailto:contact@valence-triathlon.com)

## Horaires :

Duathlon 6 – 9 ans : **9h30**

Duathlon 10 – 11 ans : **10h15**

Triathlon XS : **11h15** (Benjamins et minimes) et **11h20** (autres)

Triathlon S : **14h30**

## Tarifs (hors Pass compétition) :

- **Duathlons Jeunes 6 - 9 ans & 10 – 11 ans :**
  - 8 € jusqu'au 28/04/2024, puis 10 €
- **Triathlon XS individuel :**
  - 18 € jusqu'au 28/04/2024, puis 20 €
- **Triathlon XS relais (limité à 20 équipes) :**
  - 30 € / équipe jusqu'au 28/04/2024, puis 35€
- **Triathlon S individuel :**
  - 32 € jusqu'au 28/04/2024, puis 35 €
- **Triathlon S relais (limité à 20 équipes) :**
  - 45 € /équipe jusqu'au 28/04/2024, puis 50 €
  -

## Inscriptions :

Les inscriptions se font **exclusivement** en ligne sur la plateforme Njuko dont le lien est accessible sur le site du Valence Triathlon : <http://www.valence-triathlon.com>

### Pas d'inscription sur place

Toute inscription est définitive, les frais d'engagement ne sont pas remboursés :

- En cas d'annulation de l'épreuve par empêchement majeur ou par décision de l'autorité préfectorale,
- En cas de maladie, blessure, indisponibilité, non-participation

En cas d'annulation de l'épreuve du seul fait de l'organisateur, les frais d'inscriptions seront remboursés déduction faite des frais de dossier.

Les inscriptions seront prises dans les limites indiquées dans le présent règlement sur la plateforme d'inscription.

### Aucun transfert d'inscription n'est autorisé

## Retrait des dossards :

Sur présentation d'une pièce d'identité et de la licence FFTRI pour les licenciés et pièce d'identité pour les non licenciés.

Le samedi 11 mai de 10h à 12h (à Décathlon Valence) et sur site de course de 16h – 18h

Le dimanche 12 mai sur le site de course à partir de 8h et jusqu'à 1h avant le départ de chaque course.

## Matériel :

L'organisateur fournit :

- **Un** dossard a attacher en trois points
- Une étiquette à coller sur votre tige de selle ou votre vélo de manière visible
- Une puce de chronométrage à porter autour de la cheville (et à restituer à l'arrivée sous peine de facturation d'un montant de 50€)

**La ceinture porte-dossard, non fournie par l'organisateur, est obligatoire**

**Le bonnet est obligatoire, il n'est pas fourni par l'organisateur**

## Température de l'eau et combinaison néoprène :

La température de l'eau sera prise par l'arbitre 1h15 avant le départ et sera communiquée aux participants 1h avant le départ.

Le port de la combinaison peut être obligatoire, autorisée, ou interdite Selon les températures de l'eau suivantes :

| Distance         | Annulation de l'épreuve | Combinaison Obligatoire | Combinaison Interdite |
|------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Distances jeunes | < 16°C                  | -                       | > à 24,5°C            |
| XXS à XXL        | ≤ 12°C                  | < à 16°C                | > à 24,5°C            |

## Epreuves relais :

Chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais.

Tous les membres d'un même relais doivent se présenter ensemble au contrôle à l'entrée de l'aire de transition

Le passage de relais se fera dans l'aire de transition au moyen de la puce de chronométrage et de la ceinture porte-dossard. Le relayeur effectuant la partie course à pied devra porter



devant le dossard fixé par trois points et le relayeur effectuant la partie vélo devra porter dans le dos le dossard fixé par trois points.

### Chronométrage :

Le chronométrage sera assuré par un système de puce électronique remis lors de l'inscription et restitué à l'arrivée.

### Barrières horaires :

Pour des raisons de sécurité et de respect des arrêtés préfectoraux, le temps de course est limité. Cela reste un temps accessible, y compris pour des débutants.

#### Sur le triathlon S

- Le temps limite pour effectuer la natation est de : **25 minutes**
- Le temps limite pour effectuer la natation + la première transition + parcours vélo + la deuxième transition est de : **1 heure et 25 minutes**

#### Sur le triathlon XS

- Le temps limite pour effectuer la natation est de : **15 minutes**
- Le temps limite pour effectuer la natation + la première transition + parcours vélo + la deuxième transition est de : **1 heure**

### Parcours vélo :

Le vélo doit uniquement être mû par la seule force musculaire du concurrent.

Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire, jugulaire fermée jusqu'à sa place dans le parc à vélos, sous peine de disqualification si non remise en conformité après « stop & go ».

Il est interdit de rouler dans le parc à vélos.

Les voitures suiveuses sont interdites !

**Drafting (aspiration – abri) non autorisé :** Au cas où un arbitre pénaliserait d'un carton bleu un triathlète pour drafting, celui-ci devra effectuer 1 minute d'arrêt dans la zone de pénalité située à l'entrée de l'aire de transition. Sanction gérée par l'athlète sous le contrôle d'un arbitre.



Prolongateur autorisé selon la réglementation FFTRI. **Le cycliste s'engage à respecter le code de la route, à ne pas couper les virages et à rouler seulement sur la moitié droite de la chaussée.** Dans le cas contraire, il sera disqualifié.

L'utilisation de caméra embarquée est interdite

## Sas de départ et aire de transition

Le numéro du concurrent sera reporté sur son avant-bras gauche par l'organisation à l'entrée de l'aire de transition

Seules les athlètes et les personnes accréditées peuvent accéder à l'aire de transition

Aucun accompagnateur ne sera accepté dans le sas de départ ou l'aire de transition.

Dans l'aire de transition, une assistance est possible si elle est équitable pour tous les participants

Le concurrent ne peut utiliser que son emplacement désigné et limitera son matériel au strict nécessaire

## Ravitaillement :

Les concurrents ne peuvent se ravitailler qu'aux postes de ravitaillement mis en place par l'organisation

## Arbitrage :

En cas de disqualification, l'athlète devra remettre son dossard et sa puce de chronométrage à l'arbitre et s'arrêter. En cas de non-respect de ces consignes, des sanctions disciplinaires pourraient être encourues.

## Responsabilités – Sécurité :

L'organisateur, le Valence Triathlon, est couvert par une assurance responsabilité civile.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance provoqué par un mauvais état de santé, accident provoqué par le non-respect du code de la route, par le non-respect des consignes de sécurité données par l'organisation et par le non-respect du présent règlement. Il en est de même en cas de perte, bris ou vol d'objet personnel ou de matériel excepté au sein de l'aire de transition. Il est de la responsabilité des concurrents de respecter le code de la route, de rester sur la bonne voie, d'être en bonne santé...

La sécurité routière sera assurée par les signaleurs de l'organisation avec le soutien d'une association de motards.

La responsabilité médicale sera assurée par un médecin et une association de secouristes agréés pour les premiers secours.

Valence Triathlon, Maison de la Vie Associative, 74 Route de Montélier 26000 Valence

Site web : <http://www.valence-triathlon.com> e-mail : [contact@valence-triathlon.com](mailto:contact@valence-triathlon.com)

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit.

## Récompenses :

Seuls les concurrents ayant terminé les épreuves seront classés. Les prix ne sont pas cumulables. Les récompenses ne seront remises qu'aux triathlètes présents.

Seront récompensés :

- ✓ Duathlons 6 - 9 ans
  - Les 3 premiers scratchs
  - Les 3 premières féminine
- ✓ Duathlons 10 – 11 ans
  - Les 3 premiers scratchs
  - Les 3 premières féminine
- ✓ Triathlon XS individuel & relais
  - Les 3 premiers scratchs
  - Les 3 premières féminine
  - 1<sup>er</sup> catégorie benjamins – cadets homme
  - 1<sup>ere</sup> catégorie benjamins – cadets femme
  - 1<sup>er</sup> catégorie Masters 1 à 5 regroupés homme
  - 1<sup>er</sup> catégorie Masters 1 à 5 regroupés femme
  - 1<sup>er</sup> catégorie Masters 6 à 10 regroupés homme
  - 1<sup>er</sup> catégorie Masters 6 à 10 regroupés femme
  - 1<sup>ere</sup> équipe masculine
  - 1<sup>ere</sup> équipe féminine
  - 1<sup>ere</sup> équipe mixte
- ✓ Triathlon S individuel & relais
  - Les 3 premiers scratchs
  - Les 3 premières féminine
  - 1<sup>er</sup> catégorie benjamins – cadets homme
  - 1<sup>ere</sup> catégorie benjamins – cadets femme
  - 1<sup>er</sup> catégorie Masters 1 à 5 regroupés homme
  - 1<sup>er</sup> catégorie Masters 1 à 5 regroupés femme
  - 1<sup>er</sup> catégorie Masters 6 à 10 regroupés homme
  - 1<sup>er</sup> catégorie Masters 6 à 10 regroupés femme
  - 1<sup>ere</sup> équipe masculine
  - 1<sup>ere</sup> équipe féminine
  - 1<sup>ere</sup> équipe mixte

**Le classement est constaté et validé par l'arbitre**

Valence Triathlon, Maison de la Vie Associative, 74 Route de Montélier 26000 Valence

Site web : <http://www.valence-triathlon.com> e-mail : [contact@valence-triathlon.com](mailto:contact@valence-triathlon.com)



## **Environnement : Label Triathlon Durable 2\*\***

Les participants s'engagent à respecter l'environnement et la nature, à ne rien jeter ni dégrader. Une attention particulière à la propreté du site d'accueil et du parcours sera portée par l'ensemble des coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, boissons...) devront être déposés dans les poubelles mises à dispositions sur les sites de départ, de ravitaillement (zone de propreté) et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc se débarrasser de ses déchets en zones de propreté ou à l'arrivée dans les poubelles prévues à cet effet en respectant le tri.

Tout manquement à ces règles pourra entrainer la disqualification du participant.

Le Valence Triathlon est particulièrement attaché au respect de l'environnement et au respect du cadre dans lequel se déroule l'épreuve.

## **Droit à l'image :**

En participant, le concurrent accepte l'utilisation de son image ou de sa voix pour tout besoin d'illustration et tout besoin promotionnel.

## **Protection des données personnelles :**

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du Triathlon de Valence, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation. L'intégralité des données du coureur est conservée selon la durée légale en vigueur, renouvelable à chaque inscription. Selon la loi

Informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant. Toute demande de modification de données peut être effectuée par courriel à l'adresse suivante : [contact@valence-triathlon.com](mailto:contact@valence-triathlon.com)

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

## **Acceptation du règlement :**

L'inscription à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement.

Merci d'avoir choisi notre épreuve et bonne course !

Valence Triathlon, Maison de la Vie Associative, 74 Route de Montélier 26000 Valence

Site web : <http://www.valence-triathlon.com> e-mail : [contact@valence-triathlon.com](mailto:contact@valence-triathlon.com)